



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de l'examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	4
a) Les questions relatives au parcours professionnel.....	4
b) Les mises en situation.....	4
c) Les questions de culture administrative, sur l'environnement professionnel et la motivation.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

L'article 5 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication prévoit que :

« L'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure comporte une épreuve orale d'admission (durée : 25 minutes).

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture et de la communication ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

(...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Dominique HERONDELLE, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires transversales, secrétariat général ;

Membres de ce jury :

- Madame Laurène BEAUCAMP, secrétaire administrative de classe supérieure, bureau des affaires transversales, secrétariat général ;

- Monsieur Luc BERTHERAT, secrétaire administratif de classe supérieure, pôle action culturelle et territoriale, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône Alpes ;

- Madame Valérie BALTHAZARD, attachée d'administration de l'Etat, Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, École nationale supérieure d'architecture de Nancy.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni le en septembre 2016 avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes et la grille d'évaluation pour l'épreuve prévue par les textes.

II. Le déroulement de l'examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 3 mai au 7 juin 2016
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 septembre 2016
Dates de l'épreuve orale	Les 7, 8, 14 (après-midi), 15, 16 novembre 2016 et les 21 (après-midi) et 22 novembre 2016
Réunion d'admission	22 novembre 2016

B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Les auditions ont débuté le 7 novembre 2016 à 9 h, au SIEC à Arcueil. Elles se sont terminées le 22 novembre 2016.

Les membres du jury ont pris connaissance des dossiers de description du parcours professionnel envoyés par les candidats en amont des épreuves orales. Cette prise de connaissance des dossiers a permis au jury de préparer l'entretien avec les candidats dans les meilleures conditions possibles.

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter l'article 5 de l'arrêté cité précédemment ci-dessus. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien. Chaque entretien était suivi d'une délibération et l'harmonisation des notes a été effectuée avant la délibération finale du 22 novembre 2016.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Le jury a apprécié le soin apporté par les candidats à la qualité de leur dossier. Un effort de personnalisation de ces derniers est à souligner même si certains dossiers manquent encore de données chiffrées ou d'exemples pratiques. Cependant, il est de nouveau recommandé aux candidats de veiller scrupuleusement à la qualité orthographique du dossier ainsi qu'à sa présentation soignée. À noter qu'un certain nombre de candidats ayant retourné leur dossier au SIEC ne se sont pas présentés à l'épreuve orale.

2) La présentation du parcours professionnel

Le jury a veillé à faire respecter strictement la durée de la présentation du parcours professionnel afin de préserver l'égalité de traitement entre les candidats. Ce principe a été également appliqué rigoureusement en informant le candidat du retrait du membre du jury concerné, dès lors que la qualité de sa relation avec le candidat aurait pu porter atteinte aux principes de neutralité et d'égalité entre les candidats.

Plusieurs candidats n'ont pas été en mesure de respecter le temps imparti pour leur présentation (exposé trop court ou devant être interrompu avant la fin). Il a semblé au jury que certains candidats ne s'étaient pas assez préparés à cette épreuve.

À noter enfin que certains candidats ont présenté leur parcours sans réel souci de construction d'un plan, il leur est recommandé de suivre une formation à cet exercice, s'ils souhaitent participer de nouveau à cet examen.

3) L'entretien-discussion

Le jury a pu constater que la plupart des candidats s'étaient préparés sérieusement à cette épreuve.

L'impact positif des formations suivies par de nombreux candidats est indéniable et rares sont ceux qui n'ont pas été en mesure de répondre aux attentes du jury en la matière. Cependant, l'entretien-discussion a permis de valoriser les candidats en mesure de démontrer leur implication et leur curiosité dans l'exercice de leurs missions.

a) Les questions relatives au parcours professionnel

Le jury a souhaité vérifier la cohérence entre le contenu du dossier présenté et la capacité du candidat à valoriser son parcours professionnel, à l'inscrire dans une perspective de développement de compétences et à donner du sens à ce parcours. Dans le cadre de cette épreuve, les candidats doivent être en mesure de démontrer la maîtrise des compétences annoncées.

b) Les motivations et aptitudes du candidat

Le jury s'est attaché à déceler chez chaque candidat les éléments qui démontrent une capacité à évoluer ou à développer des compétences dans le domaine du management et/ou de l'expertise. Le jury a également interrogé les candidats sur leur connaissance des problématiques du service public (notion juridique, valeurs, actualité...) sans toujours obtenir de réponse satisfaisante en la matière. Une réflexion et une préparation des candidats sur ce thème sont indispensables.

c) Les questions sur l'environnement professionnel

Ces questions ont souvent été déterminantes dans la sélection des candidats admis, le jury ayant estimé que ce critère permettait de mettre en exergue l'investissement du candidat dans l'exercice de ses fonctions et dans sa préparation à l'examen professionnel. Ainsi, plusieurs candidats n'ayant pas été en mesure de présenter avec précision leur environnement professionnel direct, le jury a estimé que cette méconnaissance illustre un certain manque d'implication du candidat. Les candidats concernés devront approfondir leur préparation à l'épreuve en veillant à élargir leurs connaissances du ministère et leur capacité à communiquer au jury leur investissement.

Dans le cadre de cet examen professionnel, le jury cherche à connaître les motivations du candidat qui se présente devant lui, ses projets, et l'idée qu'il se fait de son évolution professionnelle, de l'administration en général. Ainsi, il est essentiel de savoir si le candidat est suffisamment préparé à assumer les responsabilités inhérentes à l'accès à un grade supérieur.

Chaque candidat doit donc se préparer à être interrogé sur sa personnalité comme sur ses compétences, et à être testé sur ses capacités de réaction comme sur ses compétences techniques. Enfin, le jury a été particulièrement attentif à l'aptitude du candidat à l'analyse et à la synthèse, aptitude qui assure une bonne faculté d'adaptation à toute situation.

Toute préparation sérieuse à cet examen professionnel doit donc privilégier ces axes de travail pour parvenir à sa réussite.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 13.

			Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir et ayant envoyé leur dossier de description du parcours professionnel	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	21	7	6	2
Femmes	87	53	50	11
Total	108	60	56	13

Seuil d'admission : 15,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 09 à 17,5 sur 20.

Monsieur Dominique HÉRONDELLE
Président du jury